

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 28 juillet 2017 portant mise à la retraite sur demande – M. Duarte (André)
(Office français de protection des réfugiés et apatrides)**

NOR : INTV1721422S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2003-775 modifiée du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

Vu la loi n° 2010-1330 modifiée du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu la décision du 26 juin 2017 portant nomination de M. André Duarte, en qualité d'attaché d'administration hors classe et le reclassant au 6^e échelon de son grade à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressé en date du 29 mai 2017,

Décide :

Article 1^{er}

M. André Duarte, attaché d'administration de l'État hors classe, 6^e échelon (IB 1022–IM 826), affecté à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2017, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, M. André Duarte est radié du corps des attachés d'administration de l'État.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 juillet 2017.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

P. BRICE